

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 août 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un document du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Le Comité y expose sa position sur les recommandations formulées par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution [1526 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité dans son trentième rapport ([S/2022/547](#)), présenté au Comité conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de l'exposé de position à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#)
et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq
et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes,
groupes, entreprises et entités qui leur sont associés
(Signé) Trine Heimerback



Recommandations formulées par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions dans son trentième rapport

1. Le 20 juin 2022, en application du paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a présenté au Comité son trentième rapport. Le 27 juin, une liste de recommandations établie sur la base de ce rapport a été distribuée au Comité, qui en a débattu le 6 juillet. Le Comité tient à exprimer sa gratitude à l'Équipe de surveillance pour le travail exemplaire qu'elle effectue dans l'accomplissement de son mandat.
2. Depuis décembre 2005, le Comité a pour pratique de répondre à chacun des rapports que lui présente l'Équipe de surveillance ; il porte à l'attention du Conseil de sécurité et rend publique sa position sur les recommandations qui y sont formulées.

Position du Comité sur les recommandations formulées par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions dans son trentième rapport

<i>Recommandation</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Recommandation</i>
À l'appui de la poursuite des efforts visant à améliorer l'exactitude de la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida et la mise en œuvre efficace des mesures de sanctions, l'Équipe de surveillance recommande que le Secrétariat étudie, en partenariat avec elle, la possibilité d'un exercice de validation des données afin de s'assurer que le contenu actuel des entrées de la liste et des résumés des motifs, tels qu'ils figurent dans la base de données électronique dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et accessibles sur le site Web du Comité, est exact, et d'harmoniser toutes les incohérences existantes. À cette fin, l'Équipe de surveillance recommande que le Comité prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que des ressources sont disponibles pour mener à bien cette tâche et que le Secrétariat propose un plan pour l'achèvement de l'exercice de validation des données.	105	Le Comité a encouragé les efforts faits par le Secrétariat pour étudier, en partenariat avec l'Équipe de surveillance, la possibilité d'un exercice de validation des données afin de s'assurer que le contenu actuel des entrées de la liste et des résumés des motifs, tels qu'ils figurent dans la base de données électronique dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et accessibles sur le site Web du Comité, est exact, et d'harmoniser toutes les incohérences existantes. Le Comité prendra les mesures nécessaires pour faire en sorte que des ressources soient disponibles pour mener à bien cette tâche et que le Secrétariat propose un plan pour l'achèvement de l'exercice de validation des données.